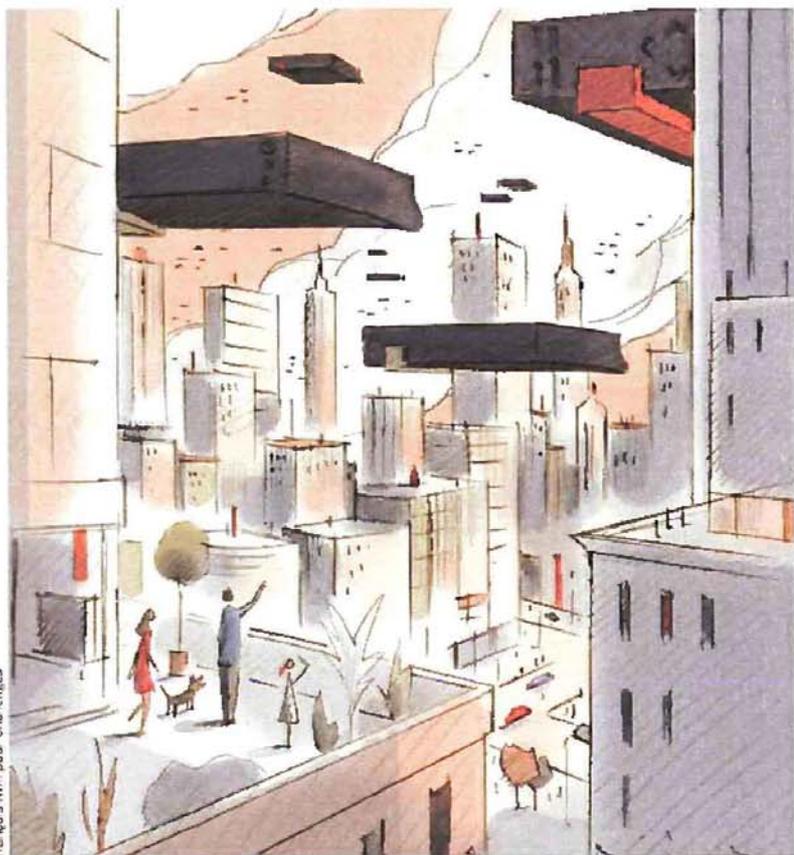


Freebox Révolution

Une box top

Vraiment bluffante cette Freebox Révolution, tant dans le design signé Starck que pour ses usages. Le grand public appréciera la facilité d'installation et la simplicité du fonctionnement.



Freebox's Avril pour Orange

Xavier Niel n'est pas raisonnable. F'anchement, lancer sur le marché des box une bombe aussi novatrice que la Freebox Révolution, voilà de quoi déstabiliser le marché, dégoûter les rivaux, et susciter une plainte pour concurrence déloyale. L'émerveillement commence dès la livrai-

En quatre consignes et quatre minutes, la box était installée.

son. L'objet – les objets, en fait –, affiche un design superbe (signé Philippe Starck) : des parallélogrammes noirs incrustés de sentences

philosophiques, dont le Freebox Server est en quelque sorte le « moteur », doté d'un disque dur de 250 Go. Le Freebox Player, lui, sert à diffuser les contenus sur le téléviseur : flux télé, lecteur CD, DVD et Blu-ray, navigateur Web...

Première observation : Free a compris que ses clients ne sont plus des geeks qui adorent éventrer leur box pour en améliorer le fonctionnement, mais le grand public, soucieux de simplicité. Du coup,

l'installation est incroyablement facile. J'ai seulement suivi les trois ou quatre consignes imprimées sur le rabat de chaque boîte cartonnée

FREEBOX RÉVOLUTION

LE PRIX

L'abonnement
Free Révolution est de **37,97 euros** par mois TTC (en dégroupage total, et en incluant le bouquet télé).

Frais de mise en service

(ne concernent que les nouveaux abonnés) : 96 euros (dégressifs). Possibilité de ne payer ces frais que quand on quitte Free.

Frais de migration

(ne concernent que les anciens abonnés) : dégressifs (de 119,99 à 29,99 euros).

L'OFFRE

- accès à Internet, appels gratuits vers les mobiles,
- appels gratuits vers les fixes pour 103 destinations,
- Freebox serveur 250 Go,
- Wi-Fi 450 Mb/s,
- lecteur CD-DVD-Blu-ray,
- câble HDMI,
- télécommande gyroskopique,
- intervention à domicile sous dix heures,
- accès hot spots Wi-Fi, hot line téléphonique,
- manette de jeux (pas encore dispo), deux jeux Gameloft HD,
- guide télé interactif,
- Web sur écran télé,
- magnétoscope numérique,
- 185 chaînes dont 14 en HD.

(« débrancher ceci, brancher cela... ») et en quatre minutes à peine (montre en main) ma nouvelle box a remplacé l'ancienne et fonctionne parfaitement.

Place à l'usage. Le nouveau menu est bluffant et très esthétique. La télécommande (fournie avec des piles et revêtue d'un matériau très doux au toucher) permet de faire défiler des icônes symbolisant des univers : télévision, VOD, musique, photos, vidéos... Seule la Neufbox de SFR propose une interface aussi conviviale. L'icône Web offre une surprise de taille : une page Internet apparaît ainsi qu'un clavier virtuel pour taper l'adresse URL du site choisi. Comment ? Avec la télécommande ! Munie d'un accéléromètre et d'un gyroscope, elle permet de faire bouger un pointeur sur l'écran, telle une souris de PC. Il s'agit là de la première vraie expérience de « surf 100% Web » sur un téléviseur. Pas encore probant, car la « télécommande-souris » est imprécise – mais c'est un début.

Du côté de l'expérience télé, Free propose une « consommation intelligente » grâce à quelques boutons de la télécommande : il est ainsi possible de faire apparaître sur un coin de l'écran un résumé de l'émission regardée, ou la liste des programmes qui passent au même moment sur les autres chaînes, ou encore de filtrer les films, séries, et programmes de sport qui passeront sur toutes les chaînes dans tel ou tel créneau horaire !

Au chapitre des regrets : les appels gratuits vers les mobiles ne sont pas illimités, puisqu'ils sont censés faire l'objet d'une consommation « raisonnable » – le contrat fait ici référence aux statistiques de l'Arcep, qui montrent que les possesseurs de box appellent les mobiles vingt-cinq minutes par mois en moyenne. Sera-t-on facturé ou privé d'appels vers les mobiles dès que l'on dépassera cette durée ? Chez Free, on certifie que non, et que « cette clause n'a pour but que d'éviter un usage frauduleux ». Mais, franchement, exiger des – jeunes – clients de Free qu'ils utilisent leur Freebox « en bons pères de famille » (article 11.9 des conditions de vente), est-ce bien raisonnable ?

Laurent Calixte